

ALL/MD

République Française

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 129

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, à dix-sept heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetôt-l'Esneval et de Caux Estuaire, légalement convoqués le 31 janvier 2019, se sont réunis dans la salle 400 du carré des Docks, sous la présidence de Jean-Baptiste GASTINNE 1^{er} Vice-Président, puis de Luc LEMONNIER, Président.

Etaient présents : Nicolas BEAUCHE ; Karim BENAOUA ; Bruno BEQUET ; Augustin BOEUF ; Christian BOUCHARD ; Agnès CANAYER ; Malika CHERIERE ; Virginie CHEVRIER ; Romain COSTA-DROLON ; Louisa COUPPEY ; Laëtitia DE SAINT NICOLAS ; Régis DEBONS ; Brigitte DECHAMPS ; Alexis DECK ; Emmanuel DIARD ; Fanny DROCOURT ; Marie-Laure DRONE ; Sandrine DUNOYER ; Christian DUVAL ; Valérie EGLOFF ; Philippe FOUCHESAILLENFEST ; André GACOUGNOLLE ; Solange GAMBART ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Baptiste GUEUDIN ; Yves HUCHET ; Jean-Louis JEGADEN ; Luc LEMONNIER ; Florent LETHUILLIER ; Linda MAHDJOUR ; Michel MAILLARD ; Gérard MANIABLE ; Marc MIGRAINE ; Stéphanie MINEZ ; Carlos MORAIS ; Nathalie NAIL ; Bineta NIANG ; Josépha RETOUT ; Florent SAINT-MARTIN ; Jean-Luc SALADIN ; Geneviève SERRANO ; Sébastien TASSERIE ; Patrick TEISSEIRE ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Seydou TRAORE ; Salim TURAN ; Alix VAILLANT ; Richard YVRANDE ; Nada AFIOUNI ; Jérôme DUBOST ; Daniel FIDELIN ; Gilbert FOURNIER ; Laurent GILLE ; Virginie LAMBERT ; Alban BRUNEAU ; Marie-Claire DOUMBIA ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Gabriel BRAULT ; Noël HERICIER ; Christine MOREL ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; Hubert BENARD ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Nadine BOUTIGNY ; Patrick BUCOURT ; Gilbert CONAN ; Pascal CORNU ; Françoise DEGENETAIS ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Jacques DELLERIE ; Florence DURANDE ; Alain FLEURET ; Claude FOUACHE ; Maria-Dolores GAUTIER HURTADO ; Bertrand GIRARDIN ; Christian GRANCHER ; Dominique GRANCHER ; André GUEROULT ; Jocelyne GUYOMAR ; Bernard HOUSSAYE ; Valérie HUON-DEMARE ; Philippe JOUENNE ; Gilbert LE MAÎTRE ; Jean-Pierre LEBOURG ; Bernard LECARPENTIER ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Daniel LEMESLE ; Hervé LEPLEUR ; Raphaël LESUEUR ; Cyriaque LETHUILLIER ; Jean-Louis MAURICE ; Denis MERVILLE ; Grégoire MICAUX ; Catherine MILLET ; Roselyne PILVIN ; Michel RATS ; Alain RENAUT ; Bernard RIBET ; Alain RICHARD ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Didier SANSON ; Daniel SOUDANT ; Sylvain VASSE ; Martine VIALA ; Michel PRUD'HOMME, conseillers titulaires ; David LAURENT ; Jacques CHAMBRELAN ; Jean-Luc HODIERNE, conseillers suppléants.

Nathalie NAIL a participé aux travaux de l'assemblée de 17h00 à 18h00 (dossiers n° 1 à 12) puis de 19h30 à 21h00 (dossiers n° 40 à 69), Christian DUVAL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 17h57 (dossier n° 14), Daniel LEMESLE à partir de 18h27 (dossier n° 18), Karim BENAOUA à partir de 18h24 (dossier n° 20), Marc MIGRAINE à partir de 18h37 (dossier n° 24).

Denis MERVILLE a quitté l'assemblée à 18h26 (dossier n° 30), Christian BOUCHARD et Alain RENAUT à 19h30 (dossier 40).

Valérie AUZOU ; Sandrine GOHIER ; Marjorie VALENTIN ; Damien LENOIR, conseillers titulaires, étaient absents.

Aveline CHIROL, Nicole LANGLOIS, Edouard PHILIPPE, conseillers titulaires étaient excusés et non représentés.

Patrick DUMOULIN, Pascal LEPRETTRE, Véronique DUBOIS, Laurence BESANCENOT, Pierre LEMETAIS, Matthieu BRASSE, Colette CREY, Muriel DE VRIESE, Georges CHEDRU, Claire MAS, Olivier HAAS, Dominique THINNES, Gustave MASSON, Fabienne DUBOSQ, Michel TOULOUZAN étaient excusés et respectivement représentés par Jean-Luc HODIERNE, Raphaël LESUEUR, Marie-Laure DRONE, Alix VAILLANT, David LAURENT, Jérôme DUBOST, Christian BOUCHARD, Jean-Louis JEGADEN, Jacques CHAMBRELAN, Jean-Pierre LEBOURG, Jacques DELLERIE, Gilbert FOURNIER, Cyriaque LETHUILLIER, Marie-Claire DOUMBIA, Christine MOREL

Hubert DEJEAN DE LA BATIE était représenté par Daniel FIDELIN jusqu'à son arrivée à 18h05 (dossier n° 12).

Jean-Paul LECOQ, Jean-Luc SALADIN Valérie EGLOFF et Patrick BUCOURT étaient respectivement représentés par Alban BRUNEAU, Florent LETHUILLIER, Jean-Baptiste GASTINNE et Bernard RIBET après leur départ à 19h30 (dossier n° 40).

Augustin BOEUF a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20190080

URBANISME - DOCUMENTS COMMUNAUX DE PLANIFICATION TERRITORIALE - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE - POURSUITE ET ACHEVEMENT DES PROCEDURES D'EVOLUTION ENGAGEES - AUTORISATION -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-20 ;
VU le Code de l'environnement et notamment son article L. 581-14-1 ;
VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-9, I et suivants ;
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
VU le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 portant création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-L'Esneval et de Caux Estuaire ;
VU la délibération du conseil municipal de la ville du Havre favorable à la poursuite de la procédure de révision du règlement local de publicité ;

CONSIDERANT :

- que la Communauté Urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu dont le règlement local de publicité (RLP) ;
- que les dispositions des RLP en vigueur au moment de la création de la communauté urbaine restent applicables aux territoires concernés jusqu'à l'approbation du règlement local de publicité intercommunal ;
- que la ville du Havre a prescrit une procédure de révision de son RLP par délibération du 18 septembre 2017 ;
- qu'il est proposé d'achever la procédure de révision du RLP de la ville du Havre ;
- qu'après avoir recueilli l'accord de la commune sur le choix du conseil communautaire d'achever cette procédure, la communauté urbaine peut se substituer de plein droit à la commune concernée dans tous les actes de procédure restant à intervenir jusqu'à l'approbation du RLP ;

Son bureau réuni le 24 janvier 2019, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- d'achever la procédure de révision du RLP de la ville du Havre qui a été engagée avant le 1^{er} janvier 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et délibérations afférents à cette procédure.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le 13 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE,
1^{er} Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 FEV. 2019

Publié le 13 FEV. 2019